

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2012

L'an deux mille douze, 30 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2012

Présents : M. BURGOS – Mme GUILLEMEAU – M. FICHEPAIN - M. RENARD – M. MINIER – M. HEBERT - M. ADAM - Mme BRIFFAULT – Mme BRETON

Absents: – Mme DUBOC (pouvoir Mme BRETON) – M. PRENANT (pouvoir à Mme GUILLEMEAU) – M. MENARD (pouvoir à M. BURGOS) – M. PEREON (pouvoir M. FICHEPAIN) - M. SALIS (pouvoir Mme BRIFFAULT) – M. BESNARD

- *Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité*

A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

B. Désignation du Secrétaire de séance

M. HEBERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

C. Urbanisme : Droit de Prémption urbain

Monsieur le Maire donne connaissance des déclarations d'aliéner suivantes, sur lesquelles le droit de préemption peut être exercé :

- Unité foncière cadastrée ZE 141, terrain nu avenue du Petit Thouars, pour une superficie de 4 480 m²

- De la subdivision de cette même unité foncière cadastrée ZE 141, divisée en cinq parcelles

o ZE (d), d'une superficie de 801 m²,

o ZE (e), d'une superficie de 801 m²,

o ZE (f), d'une superficie de 801 m²

o ZE (g), d'une superficie de 1 095 m²

o ZE (h), d'une superficie de 801 m²

Le conseil décide de ne pas faire valoir de droit de préemption sur ces unités foncières.

D. Finances

1. Présentation des Comptes de gestion

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de la Commune, du service des eaux, du service assainissement qui retracent les écritures tenues par le Comptable de la Commune tout au long de l'année 2011.

2. Présentation des Comptes Administratifs

Présentation des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Commune :

Montant total des dépenses de fonctionnement	799 329,89 €
Montant total des recettes de fonctionnement	1 104 889,08 €
D'où excédent de fonctionnement	305 559,19 €
Montant total des dépenses d'investissement	497 123,26 €
Montant total des recettes d'investissement	485 590,37 €
D'où déficit d'investissement	11 532,89 €
Solde négatif de restes à réaliser	85 083,41 €

Budget du Service des Eaux

Montant total des dépenses d'exploitation	171 754,44 €
Montant total des recettes d'exploitation	187 844,51 €
D'où excédent d'exploitation	16 090,07 €
Montant total des dépenses d'investissement	88 574,87 €
Montant total des recettes d'investissement	309 131,40 €
D'où excédent d'investissement	220 556,53 €

Budget du service assainissement	
Montant total des dépenses d'exploitation	87 882,56 €
Montant total des recettes d'exploitation	108 989,53 €
D'où excédent d'exploitation	21 106,97 €
Montant total des dépenses d'investissement	35 838,12 €
Montant total des recettes d'investissement	57 179,28 €
D'où excédent d'investissement	21 341,16 €
Reste à réaliser négatif	8 461,70 €

Le Conseil Municipal, M. le Maire étant absent, approuve les comptes qui lui sont présentés et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

3. Affectation des résultats

Budget communal

Le conseil décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
au compte 1068 :

- à titre obligatoire	
pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser)	11 532,89 €
- à titre facultatif.....	294 026,30 €

Service de l'eau

Le conseil décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

.au compte 002, Résultat de fonctionnement reporté	16 090,07 €
- le résultat excédentaire d'investissement comme suit :	
.au compte 001 : Solde section d'investissement reporté	220 556,53 €

Service assainissement

Le conseil décide d'affecter

- le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :	
- au compte 1068, Autres réserves	21 106,97 €
- le résultat excédentaire d'investissement comme suit :	
- au compte 001, Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	21 341,16 €

3. Reversement excédent assainissement sur budget principal

Le Conseil Municipal, considérant que le budget principal a abondé de 1991 à 2004, le budget de l'assainissement, afin de limiter le coût de la redevance, d'un montant total de 601 534 €, décide, de procéder au reversement des subventions d'équilibre du budget assainissement vers le budget principal, dans la mesure où le service assainissement présente des résultats excédentaires, jusqu'au remboursement de la somme totale, soit 601 534 € et fixe le recouvrement, pour l'année 2012 à 10 000 €.

4. Répartition charges personnel sur les budgets 2012

Monsieur le Maire informe que les relevés horaires de travail des personnels ont été analysés, afin de permettre une juste répartition des charges de salaires sur chaque budget. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la grille de répartition, décide d'appliquer, à titre forfaitaire et définitif pour l'année 2012, le barème retenu aux différents services et d'imputer au bénéfice du budget communal :

un reversement de salaires de 42 600 € (article 6410) au budget eau ;
un reversement de salaires de 5 000 € (article 6410) au budget assainissement;
un reversement de salaires de 1 700 € (article 64111) au budget du C.C.A.S.

5. Taux d'imposition en 2012

Les taux d'imposition de 2011 sont reconduits, et se répartissent de la manière suivante :

- la taxe d'habitation est maintenue à	24,44 %
- la taxe sur le foncier bâti est maintenue à	22,92 %
- la taxe sur le foncier non bâti est maintenue à	60,55 %
- la contribution foncière des entreprises est maintenue à	24,12 %

6. Présentation des Budgets Primitifs

Les projets de budgets ont été établis sur les bases débattues en commission générale du 23 mars 2012.

Budget communal

Le Budget Primitif 2012 se décompose comme suit :

. Montant de la section de fonctionnement :	1 101 426,00 €
. Montant de la section d'investissement :	1 382 096,30 €

Le détail du compte 6574 « subventions » est présenté par Monsieur HEBERT, suite au travail de la commission. Il est voté à l'unanimité. Les subventions sont attribuées en fonction de différents critères : nombre de participants, projets exceptionnels, trésorerie. Cette année, aucune association n'a présenté de projet exceptionnel.

Aucune participation n'est demandée pour le SIEABIG.

Parmi les investissements, il faut noter une prévision d'amélioration de l'éclairage public.

Le conseil municipal adopte, à 10 voix pour et 4 voix contre, le budget communal primitif 2012

Service des eaux

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2012 du budget du service des eaux :

. Montant de la section de fonctionnement :	205 640,07 €
. Montant de la section d'investissement :	371 982,68 €

Il est constaté une baisse significative de la consommation en eau potable.

Service assainissement

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2012 du budget du service des eaux :

. Montant de la section de fonctionnement :	133 700,00 €
. Montant de la section d'investissement :	308 768,96 €

E. Environnement : Inventaire Biodiversité Communale

L'association Perche Nature propose à la commune de réaliser l'Inventaire Biodiversité Communale (I.B.C.). La région peut participer financièrement à la réalisation de l'I.B.C dont le coût avoisine les 12.000 € ; il en coûterait alors la somme d'environ 1.500 € à la charge de la commune.

L'I.B.C. sera obligatoire à compter de 2017.

Monsieur NIEL, association Perche Nature, propose de rencontrer les membres du conseil municipal.

Le bureau d'études A.U.A., en charge de l'élaboration du P.L.U., accepte d'intégrer l'I.B.C. dans le P.L.U.

L'I.B.C. présente un atout pour le tourisme. Les enseignants pourraient être associés et une exposition pourrait être présentée pour valoriser la richesse locale.

F. Affaires diverses

En accord avec la commission PLU, Monsieur le Maire propose l'achat de la parcelle ZI 239 appartenant aux consorts Galois, d'une superficie de 785 m², au prix de 3 € le m², soit 2.355 €. Cette parcelle permettra d'organiser le cheminement vers les nouvelles habitations, et conformément aux orientations du P.A.D.D. discutées lors de la séance de conseil du 24 février 2012.

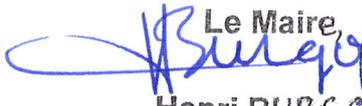
Informations des réunions syndicales :

- Le SITEU : Monsieur MINIER présentera la synthèse du rapport d'activités lors de la prochaine séance du conseil.
- VALDEM : le premier bilan de la reprise d'activité en régie est positif. Une stagiaire en formation de DUT génie de l'environnement propose de venir faire une étude sur les déchets produits par la collectivité. Un contact va être pris par le secrétariat.
- SIPEV : la participation de la collectivité reste stable par rapport à 2011. L'extension de la base nautique, côté est, est inscrite au budget pour un montant de 240.000 €.

Sécurité :

Monsieur RENARD demande qu'il soit procédé à un aménagement du parking situé à proximité des feux tricolores, sur la RD 5 afin d'empêcher les poids lourds de se garer trop près du carrefour qui masquent la visibilité.

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra le vendredi 20 avril 2012 à 20 h 30.

Le Maire,

Henri BURGOS

